

Grand moment pour les petites entreprises

Jusqu'au 13 janvier prochain, les salariés des très petites entreprises (TPE) sont appelés à voter pour désigner leurs représentants syndicaux. En Haute-Saône, cela concerne 13 105 personnes.

Les organisations syndicales battent la campagne. Si vous êtes salarié d'une très petite entreprise, vous les avez sûrement rencontrés. A l'image des militants de Force ouvrière (FO) qui, depuis plus d'un an, sillonnent le département et viennent expliquer en direct l'importance de ce scrutin dans les très petites entreprises (moins de 11 salariés).

Ces élections visent à désigner des représentants syndicaux qui seront ensuite au service de ses salariés qui n'ont droit à aucune représentation au sein de leur travail (cela concerne le commerce, l'industrie, les services mais aussi les assistantes maternelles). Elles permettront aussi de mesurer l'audience globale des syndicats au niveau national.

Quel sera le taux de participation ?

Ces élections se déroulent par courrier ou via internet. Les salariés concernés sont 13 105 pour le département, ils ont reçu les documents nécessaires à leur domicile. La tâche essentielle reste à les convaincre de voter, car le précédent scrutin en 2012 n'avait recueilli qu'un taux de participation de 10 %. « La période de vote a été décalée d'un mois. Le vote se déroule du 30 décembre jusqu'au 13 janvier, une période d'après-fêtes pas vraiment idéale », s'inquiète



Les syndicalistes remercient les patrons et les salariés pour le bon accueil qui leur a été réservé.

te Alain Grosdemouge, secrétaire général de l'UD-FO. Lui et ses collègues sont allés sur le terrain, dans toutes les villes du département, à la rencontre des salariés. Ils ont tenu un stand lors de la foire de la Sainte-Catherine. Ils ont poussé les portes des commerces, des artisans, afin d'expliquer le scrutin et ses enjeux. « On a été très bien reçus par les salariés et les patrons lors de notre tournée », remercie Alain Grosdemouge.

13105 soit le nombre de salariés appelés à voter jusqu'au 13 janvier prochain.

Même stratégie pour la CGT qui s'est rendue à la rencontre des salariés de ces très petites entreprises. Des affiches ont été collées. « Sur Vesoul, on est allés voir les apprentis au CFA et leur distribuer un livret », explique Annick Didier, secrétaire générale de l'UD-CGT.

Les salariés devront donc désigner le syndicat qui les représentera pour les quatre années à venir mais aussi les futurs conseillers prud'hommes et leurs représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

« Avant, les petites entreprises n'avaient pas leur mot à dire. Là, les salariés seront représentés », se réjouit Patrick Degueudre, trésorier de l'UD-FO. Le vote se poursuit jusqu'au 13 janvier et les résultats seront connus à partir du 3 février.

Cécilia CHARRIER



Au cours de la semaine écoulée, des membres de l'UD-FO se sont encore rendus dans quelques commerces vézuliens à la rencontre de salariés. Ils ont distribué les derniers conseils. Photos Bruno GRANDJEAN

LES ENJEUX ET LES MODALITÉS DU SCRUTIN

Les élections professionnelles TPE concernent les entreprises de moins de 11 salariés, où ne sont élus ni délégués du personnel, ni comité d'entreprise, ainsi que les employés à domicile et les salariés d'association.

Pourquoi voter ?

Le vote des salariés de ces TPE va contribuer à la désignation :
- du syndicat qui pourra les repré-

les nouvelles commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Présents en région, les membres des CPRI informeront et conseilleront les salariés sur leurs droits au travail ;

- des conseillers prud'hommes qui règlent les litiges individuels liés au contrat de travail.

Ce vote leur permettra d'être mieux représentés, conseillés, défendus.

lieu sur sigle : les salariés doivent choisir une organisation syndicale représentative, ou un syndicat affilié à une organisation syndicale représentative, et non des candidats personnes physiques.

Comment voter ?

Chaque salarié a reçu, au mois de décembre, les programmes des syndicats, ses identifiants et son bulletin de vote. Il peut voter, jus-

Questions à ?



Claude Noirjean
Président du conseil de prud'hommes

« Il n'y aura pas plus de places au conseil »

Selon vous, quel sera l'impact des élections dans les TPE sur la composition du conseil de prud'

pas de représentants syndicaux. Le gouvernement a donc engagé cette élection pour mesurer la re-

désignés. J'ai d'ailleurs lu que la CFDT pourrait ravir la première place à la CGT. »

Finalement, ces élections sont-elles une bonne chose pour les salariés ?

« Oui, reste à savoir quel sera le taux de participation. Dans ces entreprises où il n'y a pas de représentation syndicale, je pense que c'est difficile de mobiliser les salariés. Les organisations syndicales, elles ont le moyen de reconnaître »

petites entreprises ?

« Il n'y a pas de règle en la matière et je ne dispose pas de statistiques fines. Dans les affaires concernant les TPE, les salariés vont parfois se faire aider d'une organisation syndicale, parfois d'un avocat ou encore se défendre seuls. Il y a également toute sorte d'affaires car le conseil de prud'hommes règle les litiges du contrat de travail. Dans les grandes entreprises, les choses sont plus

« Je vais voter par internet »

Elodie, serveuse à Ailleurs (Vesoul)
« J'ai entendu l'annonce ce matin. Je travaillais à la caisse depuis pres- que 10 ans. Ça passe bien sinon. J'ai reçu les documents. Je vais voter comme pour tous les autres. On ne donne pas son avis, on ne peut pas se plaindre. Je saurais vers quel syndicat aller en cas de problème »

« Je ne voterai pas »

Laurette, immobilière à Vesoul

« J'ai reçu les programmes mais je ne suis pas intéressée. Je ne suis pas concernée. J'ai mes autres occupations et je sais ce que je fais dans l'année. Je ne voterai pas avec mon employeur. Le problème, c'est que je ne suis pas vraiment représentée. Il faut parler davantage de nos problèmes dans ma situation. Je ne sais pas de quoi il est question »